

Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur les rapports 2023 et 2024 de la Commission sur la Macédoine du Nord

- 1. Rapporteur:** Thomas WAITZ (Verts/AT)
- 2. Numéro de référence:** 2025/2021(INI) / A10-0118/2025 / P10_TA(2025)0157
- 3. Date d'adoption de la résolution:** 9 juillet 2025
- 4. Commission parlementaire compétente:** Commission des affaires étrangères (AFET)
- 5. Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu'elle contient:**

Dans son rapport, le Parlement européen salue l'intérêt constant de la Macédoine du Nord pour une intégration à l'UE, malgré les retards et les difficultés. Il reconnaît que le pays a mené à bien le processus d'examen analytique et demande l'adoption rapide des modifications constitutionnelles requises, telles que définies dans les conclusions du Conseil de juillet 2022, afin de faire progresser les négociations d'adhésion. Tout en saluant l'alignement de la Macédoine du Nord sur sa politique étrangère, l'UE exprime son inquiétude quant à l'abstention du pays lors d'un vote crucial à l'Assemblée générale des Nations unies sur l'Ukraine. Par l'intermédiaire de son rapport, le Parlement européen demande instamment à tous les acteurs politiques de maintenir la dynamique des réformes, en particulier celles qui renforcent les institutions démocratiques, l'état de droit et la cohésion interethnique. Plusieurs problèmes internes qui entravent les progrès de la Macédoine du Nord sont mis en évidence dans le rapport. Parmi eux figurent la polarisation politique persistante, l'utilisation abusive des procédures législatives accélérées, la faible mise en œuvre des réformes de l'administration publique et l'augmentation des opérations d'influence malveillante étrangères au moyen des médias et de la désinformation. Dans son rapport, le Parlement européen invite la Macédoine du Nord à intensifier ses efforts visant à renforcer l'état de droit et la justice, à lutter contre la corruption, à réformer son administration publique, ainsi qu'à accroître la transparence des médias et à améliorer la situation quant à la concentration de la propriété de ceux-ci. Il réclame le renforcement du conseil de la magistrature et du conseil des procureurs et l'allocation des fonds nécessaires, tout en garantissant leur indépendance. Il demande également et instamment aux acteurs politiques de cesser de s'immiscer dans les affaires des institutions judiciaires. Si des progrès ont été constatés en matière de liberté des médias, de participation des citoyens et de droits des personnes appartenant à des minorités, des appels pressants ont été lancés pour lutter contre les poursuites stratégiques altérant le débat public, les discours haineux et les menaces contre les journalistes. Le Parlement européen souligne également dans son rapport la nécessité de protéger les droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne l'égalité de

genre, les personnes LGBTIQ+, l'inclusion des Roms et les droits des personnes handicapées. Le rapport met en avant les dangers liés à la polarisation politique et à l'ingérence étrangère, en particulier de la Russie et de la Chine et appelle à une coopération entre les partis, à une réforme électorale et à des mesures pour lutter contre la désinformation et les opérations d'influence malveillantes. Par ailleurs, dans son rapport, le Parlement européen met en évidence la nécessité d'une réforme résiliente des médias ainsi que d'une administration publique dépolitisée et fondée sur le mérite.

Le Parlement européen soutient le programme de réformes de la Macédoine du Nord dans le cadre de la facilité de l'UE pour les réformes et la croissance, soulignant les progrès réalisés en matière de numérisation, d'emploi des jeunes et d'adhésion à l'espace unique de paiement en euros (SEPA), tout en appelant à des réformes structurelles plus approfondies. Il insiste sur l'urgence pour le pays d'améliorer la qualité de son air et de son eau, d'adopter une législation sur le climat et de protéger la biodiversité. Il salue également la coopération régionale et l'attachement euro-atlantique du pays, encourageant un alignement plus étroit avec la politique étrangère et de défense de l'UE afin de contrer les opérations d'influence malveillante étrangères.

6. Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:

En ce qui concerne le paragraphe 3, qui porte sur la préservation de la prévisibilité et de la crédibilité du processus d'adhésion, notamment en vue de maintenir le soutien populaire à l'adhésion dans les pays candidats à l'élargissement, la Commission reste déterminée, comme indiqué dans la méthodologie révisée en matière d'élargissement, à mettre en place un processus plus crédible, plus prévisible et plus dynamique, qui fasse également l'objet d'un pilotage politique plus fort. Les critères d'adhésion à l'UE restent clairs et le processus est fondé sur le mérite.

En ce qui concerne le paragraphe 5, qui porte sur l'aide à apporter à la Macédoine du Nord pour qu'elle mette en œuvre les actions nécessaires avant d'entamer la prochaine phase de négociation, la Commission rappelle que son objectif politique reste d'ouvrir les négociations d'adhésion relatives au groupe thématique «fondamentaux», dès que le pays aura satisfait aux critères convenus par le Conseil. Elle souligne que la seule façon d'avancer est d'adopter les modifications constitutionnelles. La Bulgarie et la Macédoine du Nord doivent absolument discuter de ces questions, renforcer leur coopération et rétablir leur confiance et leur compréhension mutuelle. La Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ont proposé leur aide pour faciliter les discussions, si nécessaire.

En ce qui concerne le paragraphe 8, qui porte sur le renforcement de la capacité d'action de l'Union grâce à une réforme de son processus décisionnel, notamment par l'introduction du vote à la majorité qualifiée aux étapes intermédiaires du processus d'adhésion, en particulier au

lancement des négociations ainsi qu'à l'ouverture et à la clôture des différents groupes et chapitres de négociation, la Commission note que, conformément à l'appel lancé par le Conseil européen en faveur d'une accélération du processus d'adhésion, le processus d'élargissement lui-même pourrait être réexaminé. La possibilité d'habiliter le Conseil à statuer à la majorité qualifiée pourrait être étudiée pour certaines étapes intermédiaires du processus d'élargissement. La Commission reste disposée à améliorer l'ensemble de ses processus, y compris les procédures décisionnelles à toutes les étapes du processus d'adhésion, afin d'obtenir de meilleurs résultats et de renforcer l'efficacité et l'efficience globales du processus d'adhésion.

En ce qui concerne le paragraphe 32, qui porte sur la lutte contre la désinformation et les discours de haine et invite les institutions de l'UE à aider le pays à atténuer ces influences nocives, la Commission tient à ce que ce volet reste une priorité.

Grâce à divers programmes au titre de l'IAP III, elle soutient des initiatives visant à lutter contre la désinformation. En outre, le SEAE, et plus particulièrement la cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides, analyse les menaces hybrides, tandis que sa task force «StratCom Western Balkans» assure un suivi des discours alignés sur ceux du Kremlin et des autres propagandes financées par l'État qui visent les partenaires des Balkans occidentaux. Le SEAE collabore notamment avec EUvsDisinfo, une plateforme qui détecte et neutralise la désinformation, en particulier celle provenant de Russie. La Commission axe son soutien sur le renforcement de la résilience grâce à des initiatives ciblées de renforcement des capacités visant à améliorer la culture numérique, médiatique et informationnelle, à renforcer les médias indépendants et à donner à la société civile les moyens d'agir. L'objectif de la Commission est de renforcer l'intégrité de l'information à grande échelle afin de garantir un écosystème informationnel résilient, dans le but de lutter contre les contenus faux ou trompeurs. Le partenariat UE-Macédoine du Nord en matière de sécurité et de défense prévoit également une coopération dans le domaine de la cybersécurité.

En ce qui concerne le paragraphe 76, qui porte sur l'aide à fournir à la Macédoine du Nord pour remédier aux retards pris dans le domaine des infrastructures critiques et sur le soutien à apporter pour accélérer les travaux sur les corridors de transport prioritaires, la Commission rappelle qu'elle compte sur le pays pour mener à bien le projet ferroviaire du corridor VIII, qui revêt une importance stratégique, grâce à la coopération constructive du pays avec la Bulgarie. Elle est persuadée que les questions en suspens peuvent être réglées grâce au dialogue et à une approche globale constructive. Le 16 juillet, la Commission a organisé, à Bruxelles, une réunion avec la Macédoine du Nord et la Bulgarie, au cours de laquelle les deux parties se sont déclarées déterminées à poursuivre les travaux sur le corridor VIII. La Commission continuera à faciliter ce processus, en étroite coopération avec les partenaires concernés (notamment la BERD et la BEI).